

M. BOUTEILLY Philippe	C.F.D.T
Mme ANDRE Catherine	C.G.T
M. GUERIN Michel	C.G.T
M. BOULANT Florent	F.A.F.P.T
M. MOREAU Pascal	F.A.F.P.T
Mme MASCART Martine	F.O

*Membres suppléants :*

Mme MUSSON Sylvie	C.F.D.T
Mme CHABON Suzy	C.F.D.T
M. JORDAN Marc	C.F.D.T
Mme ARREDONDO Delphine	C.G.T
M. PEKER Julien	C.G.T
M. FILLIAU Yannick	F.A.F.P.T
M. LALOU Philippe	F.A.F.P.T
M. BORDONADO Roger	F.O
Mme CRINON Sylvie	F.O

*Etaient également présents :*

M. CHASSERAY Laurent	Directeur de l'Espace Public
M. BART Marcel	Responsable du Domaine communal et moyens généraux, Direction de la maîtrise des énergies et des risques
M. PELE Pascal	Responsable de la gestion de l'espace public, Direction de l'Espace Public
M. GLOUZOUIC Christian	Directeur de la Maîtrise de l'Energie et des Risques
Mme FOUBERT Sandrine	Infirmière, Cabinet médical

ETAIENT EXCUSES :

Représentants de la collectivité

*Membres titulaires :*

M. GROUARD Serge	Maire, Président du CHS
M. TORREILLES Guy	Conseiller Municipal délégué auprès du Maire pour la démocratie locale
Mme HEAU Catherine	Conseiller Municipal délégué pour le spectacle vivant, les enseignements artistiques et le patrimoine historique
Mme DESMASURES Patricia	Responsable administratif et financier, Direction Générale Adjointe Vie Culturelle et Sportive

M. DESUERT Pascal

Directeur de la Police Municipale

*Membres suppléants :*

M. BOURGOGNE Alain

Responsable service reprographie, Direction des Systèmes d'Information

M. MONTEBELLO Claude

Conseiller Municipal délégué pour le quartier de La Source

M. SANKHON Soufiane

Adjoint au Maire pour la jeunesse et l'animation dans les quartiers

Mme LECLERC Alexandrine

Adjoint au Maire pour la solidarité, la politique de la famille, la petite enfance, les personnes âgées, le handicap

Mme RICARD Brigitte

Conseiller Municipal délégué pour le handicap, la petite enfance et la famille

Mme SUIRE Thérèse

Conseiller Municipal délégué pour le logement

M. BEAUJOUAN Joël

Responsable technique du patrimoine, Direction de l'Education

*Membres permanents :*

M. PILOT Patrick

Directeur Général des Services

M. PREVOST Patrick

Directeur Général Adjoint Finances et @dministration

M. BAZIN Jean-François

Directeur Général des Services Techniques

M. LEBAUPIN Patrick

Directeur Général Adjoint Familles et Solidarité

Mme BROUSSE

Contrôleur Caisse Régionale Assurance Maladie

*Représentants du personnel*

*Membres titulaires :*

Mme THIBAUT Lydia  
Mme HAMEAU Nathalie  
M. GALOPIN David

C.F.D.T  
C.F.D.T  
F.O

*Membres suppléants :*

M. DANGE Dominique

C.F.D.T

Mme SAUVEGRAIN ouvre la séance à 09 h 30.

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Bruno SAGHAAR (CFDT) est désigné secrétaire de séance.

### **I. TERRITORIALISATION DES LOCAUX DE L'ESPACE PUBLIC**

M.CHASSERAY effectue la présentation générale de la territorialisation des locaux de l'espace public, il rappelle notamment :

- les 5 secteurs territorialisés (Est, Nord Ouest, Intra mails, St Marceau, La Source)
- les objectifs,
- les étapes de concertation avec les agents,
- l'important travail de mise à jour des plans avec l'architecte et les agents,
- les dates de livraison des différents locaux,
- le budget supérieur à 1 million d'euros.

Il précise que 3 responsables de secteurs (catégorie A) sur 5 sont à ce jour recrutés.

Il présente les réponses apportées au courrier du 13 avril 2010 de l'intersyndicale pour les aspects hygiène et sécurité.

M.GUERIN demande s'il est prévu une séparation autre qu'un rideau entre les ateliers sérigraphie et serrurerie au rez de chaussée des futurs locaux du 205 bis rue du Faubourg St Vincent.

M.PELE confirme que la séparation retenue entre la partie montage des panneaux et l'atelier serrurerie est un rideau.

M.GUERIN indique que l'agent concerné ne serait pas satisfait.

M.PELE et Mme SAUVEGRAIN répondent que ce point peut être revu si les possibilités techniques le permettent.

Remarques et questions de M.SAGHAAR :

- L'isolation thermique prévue pour les locaux du 205 bis rue du Faubourg St Vincent est-elle convenable ?
- Un nouveau quai va-t-il être aménagé dans les nouveaux locaux de La Source en remplacement de celui actuellement utilisé à Diderot ?
- Qui va gérer les pompes à essence à proximité des ATM de La Source ?
- Les vestiaires féminins seront-ils dotés de fenêtres ou autres puits de lumière pour une ventilation naturelle ?
- Le plan canicule est à débattre.
- La fosse servant à l'entretien des tondeuses aux ATM de la Source est-elle maintenue ?
- Est-il prévu une sécurisation du parking extérieur des ATM ?
- A quel moment l'équipe Pasteur va-t-elle déménager au local Blossière et que vont devenir les locaux Pasteur ?
- Qu'en-est-il de la demande de bancs extérieurs pour le local Blossières ?
- Le site de Belneuf étant maintenu uniquement pour le stockage, une sécurisation est-elle prévue pour prévenir le vandalisme ?
- Un débat peut être ouvert sur les horaires de travail du parc floral, avec la contrainte de stopper l'utilisation des machines à partir de 10h (ouverture au public).
- L'harmonisation des horaires des agents de l'Espace Public doit également faire l'objet d'un débat.
- Le site Coin rond prévoit-il un local de vêtements humides ?

- Quelles solutions peuvent-être envisagées pour un système d'économie d'eau pour le lavage des tondeuses à La Chesnaie ?
- Qu'en est-il de la sécurité des entrées/sorties du site de La Chesnaie, un miroir de rue peut-il être installé ?
- La surface des vestiaires de La Chesnaie semble juste (10,02 m<sup>2</sup> pour 11 agents et 6,47 m<sup>2</sup> pour 7 agents).

Questions de M.FILLIAU :

- Pour le local du 205 bis rue du Faubourg St Vincent, pourquoi deux aspirations de la menuiserie sont-elles prévues (intérieure et extérieure) ?
- Qui assurera les déménagements aux différentes phases des transferts d'équipe ?

Les réponses apportées par M.PELE :

- Tous les vestiaires féminins sont équipés de puits de lumière, les aménagements ont été revus sur certains sites.
- Tous les locaux sont équipés de pièces spécifiques pour les vêtements humides, y compris à Coin rond.
- Un quai pour les bennes à déchets va être prévu aux ATM.
- Les locaux de Belneuf sont maintenus pour le stockage de matériau et de matériel, une solution pour fermer le site est à l'étude.
- Les bancs vont être installés au local Blossières, leur positionnement tiendra compte des riverains.
- Pour le local de La Chesnaie, sur le plan de la sécurité des entrées/sorties de véhicules, un sas avec un second portail est prévu pour que les véhicules n'attendent pas sur la rue. Un sens de circulation est également prévu dans le site. Des places de stationnement supplémentaires vont être aménagées à la place du hangar au fond du site. Mme SAUVEGRAIN précise que le miroir peut être installé en face de la sortie, en accord avec Mme CHERADAME.
- Les vestiaires de La Chesnaie ont été modifiés, notamment sur le positionnement des douches pour gagner de l'espace tout en tenant compte des cloisons existantes.
- Une fosse est prévue au 205 bis rue du Faubourg St Vincent : à ce sujet M.PELE précise que le groupe de travail doit continuer de se réunir afin de délimiter ce qui relève de l'entretien des engins dans les secteurs et dans les ateliers centralisés. L'objectif est de limiter les risques en évitant de multiplier les outils d'entretien dans les secteurs. M.CHASSERAY indique que l'entretien des engins ne doit être fait que dans des conditions de sécurité satisfaisantes.
- Les déménagements seront assurés par des entreprises extérieures, sauf pour le magasin pour lequel il serait souhaitable que les agents puissent s'organiser.

Mme SAUVEGRAIN ajoute qu'il sera également l'occasion de faire un inventaire précis du magasin.

M.BARBERON apporte une réponse sur l'isolation thermique des bâtiments :

- les locaux restructurés sont isolés,
- les locaux neufs sont isolés,
- les locaux simplement « embellis » ne sont pas ré isolés.

A titre d'exemple, au 205 bis rue du Faubourg St Vincent, les extensions seront isolées mais pas le grand hangar servant au stockage de matériel.

M.BARBERON apporte les éléments de réponse sur les dispositifs d'aspiration de la menuiserie. Il précise que le matériel va être transféré en totalité des ATM de La Source au 205 bis rue du Faubourg St Vincent, toutes les mesures d'empoussièrement et de mise en conformité seront prises pour garantir la sécurité des agents. Il précise qu'il a été demandé à l'architecte que le local d'aspiration qui était prévu initialement à l'extérieur, soit prévu à l'intérieur pour ne pas gêner la circulation et les manœuvres autour du site.

Mme SAUVEGRAIN indique que la majorité des questions a obtenu une réponse, les questions restantes (horaires des agents, plan canicule...) font l'objet d'un travail en concertation avec les agents et les organisations syndicales.

Mme SAUVEGRAIN rappelle que le Maire s'était engagé pour que dans le cadre du nouvel organigramme, les conditions de travail soient améliorées. Il était normal que des locaux adaptés soient prévus pour accompagner ces changements. L'enveloppe d'un million d'euros a été ajoutée au budget pour la réalisation de ces locaux. C'est un engagement très fort vis-à-vis des agents.

M.SAGHAAR explique que la CFDT souhaite s'abstenir pour étudier sur le long terme comment vont fonctionner les futurs locaux. Il souligne les efforts de concertation avec les agents, de communication et de moyens qui ont été faits pour ce projet.

- **10 votes pour (Administration)**
- **10 abstentions (4 CFDT, 2 FO, 2 FAFPT, 2 CGT).**

## **II. REAFFECTATION DES BUREAUX DU CENTRE MUNICIPAL ET DES ANNEXES**

M.GLOUZOUIC introduit la présentation du projet en expliquant la complexité de ce travail et en précisant qu'il s'agit du résultat des réflexions d'un Comité de Pilotage.

M.BART débute la présentation par le rappel des principaux objectifs de ces déménagements :

- Donner une meilleure visibilité et de meilleures conditions de travail à la DGA Proximité.
- Regrouper sur un même niveau les services de la Direction de l'espace public.
- Regrouper les directions : DGA du Développement urbain, Direction du patrimoine, Direction de la maîtrise de l'énergie et des risques, ....
- Améliorer les conditions de travail de la Direction juridique.
- Prendre en compte les contraintes de fonctionnement des services dans leur localisation (ex : service du courrier à proximité du monte-charge,...)
- Des locaux adaptés aux effectifs de chaque direction.

M.BART présente les membres du Comité de Pilotage et précise que les plans présentés sont non nominatifs, les affectations définitives incombant à chaque directeur en concertation avec ses agents.

M.BART présente les plans et les futures affectations des différentes directions au Centre Municipal, à l'immeuble Cossonnet, à l'immeuble Legall, à la rue Paul Fourché et place de la République.

M.BART expose ensuite les étapes de la mise en œuvre :

- Compte tenu de l'occupation des locaux et de la nécessité de réaliser préalablement dans certains bureaux des travaux de réfection et de cloisonnement, les déménagements ne pourront se dérouler que par étapes successives sur la période de septembre 2010 au 1er trimestre 2011, dans le souci d'assurer la continuité des services.
- L'ensemble des opérations de déménagements sera piloté par la Direction de la maîtrise de l'énergie et des risques – Service du domaine communal et des moyens généraux qui assurera toute la logistique et la coordination des actions en étroite concertation avec le service Hygiène et Sécurité.
- Les déménagements seront assurés par une entreprise spécialisée extérieure, la mise en cartons et le déballage incombant aux agents.
- Seuls les bureaux très vétustes ou à recloisonner feront l'objet de travaux de rénovation.
- Un nettoyage approfondi sera réalisé dans tous les autres bureaux.

Un plan de communication accompagnera ces déménagements :

- Un dossier spécial dans le trait d'Union du mois d'août.

- Un dépliant pour tous les agents concernés, diffusé par leur direction 3 semaines avant leur déménagement (informations pratiques, consignes de sécurité, contacts, ...)
- Des points d'étapes réguliers sur Intranet.

M.HUGUENIN termine la présentation par le rappel des consignes hygiène et sécurité qui seront données aux agents à chaque phase des déménagements, concernant les thèmes suivants :

- prévention des risques de manutention manuelle,
- ergonomie des postes de travail,
- prévention des chutes de plain-pied,
- électricité,
- zones de travaux.

M.BOULANT s'interroge sur la lisibilité du projet présenté et sur l'objet du vote dans la mesure où le nombre d'agents concernés dans chaque direction par les déménagements, n'est pas précisé.

M.BOULANT souligne la vétusté des locaux des appareilleurs rue Paul Fourché et demande si des travaux sont prévus. et s'étonne que deux niveaux soient réservés à l'ASOA au-dessous des locaux des appareilleurs.

M.BART précise qu'un seul niveau sera occupé par l'ASOA, le second niveau n'est pas encore affecté.

M.VIGUIER aborde la problématique de l'archivage, les services concernés par le déménagement vont en profiter pour trier, ranger et archiver, ce qui risque de créer un encombrement des demandes auprès du service des archives, il demande ce qui est prévu sur ce point.

M.SAGHAAR rejoint M.BOULANT concernant l'absence de données sur le nombre d'agents affectés par bureau sur les plans.

Mme SAUVEGRAIN indique concernant l'archivage, que les procédures devront être respectées et le service des archives sera en droit de refuser des versements sans bordereaux. une note sera rédigée pour rappeler les règles d'archivage et pour conseiller la mise au rebus des éléments obsolètes et inutiles.

Mme SAUVEGRAIN répond à la question de la vétusté des locaux en expliquant que le 4<sup>ème</sup> étage (côté services techniques) sera prioritaire pour la réfection des bureaux compte tenu de son état. Les travaux seront faits au fur et à mesure, un budget de 100 000 € a été prévu pour l'année, et le marché attribué en commission d'appel d'offres prévoit des tranches conditionnelles pouvant permettre d'autres travaux par la suite.

M.GLOUZOUIC précise que le nombre d'agents ne figure pas sur les plans, dans la mesure où certains cloisonnements vont être modifiés, les affectations des bureaux ont été étudiées selon le nombre d'agents concernés et selon des ratios donnés par l'ancien ingénieur hygiène et sécurité :

- 1 personne = 10 m<sup>2</sup>
- 2 personnes = 12 m<sup>2</sup>
- 3 personnes = 21 m<sup>2</sup>
- 4 personnes = 32 m<sup>2</sup>
- 5 personnes = 45 m<sup>2</sup>

Ces ratios garantissent que le nombre d'agents à affecter correspond aux surfaces disponibles.

Mme FAURE ajoute qu'il a été demandé à chaque DGA et chaque directeur d'organiser des concertations avec les agents pour les affectations définitives. Chaque équipe devra prendre contact avec M.BART pour étudier les aménagements nécessaires.

M.MOREAU demande si les formateurs internes (PRAP, SST...) seront associés à la démarche et si les correspondants hygiène et sécurité auront à cette occasion un rôle à jouer.

M.HUGUENIN répond que les formateurs internes pourront être sollicités pour les conseils gestes et postures en matière de port de charge, si besoin.

Mme SAUVEGRAIN précise qu'il conviendra dans un premier temps de redéfinir qui est correspondant hygiène et sécurité et quelles sont les missions, dans le cadre des groupes de travail qui vont être lancés en septembre et qui ont pour but de dynamiser le CHS et d'améliorer les conditions de travail des agents.

- **10 votes pour (Administration)**
- **10 abstentions (4 CFTD, 2 CGT, 2 FO, 2 FAFPT)**

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

M.HUGUENIN présente les réponses relatives aux différents courriers des organisations syndicales depuis Mars 2010. Chaque réponse a été construite avec les personnes compétentes en charge des dossiers. En effet, la plupart de ces questions doivent d'abord être soumises aux services compétents et aux bons interlocuteurs en respectant les procédures de saisine et d'intervention existantes. Le CHS ne doit être qu'un second recours en cas de problème récurrent et non solutionné.

M.HUGUENIN rappelle la visite CHS des nouveaux locaux de la rue du Bourdon Blanc aura lieu le 7 juillet 2010 et communique la prochaine date de CHS : 15 octobre 2010 – 9H.

Mme ANDRE précise que la problématique de chauffage de l'école Ducerceau est récurrente depuis 2 ans, l'agent de secteur avait été saisi et la procédure avait été appliquée, mais le problème n'est pas réglé.

Mme le Dr LEPETIT aborde les problématiques d'ambiance climatique dans les locaux, elle indique que chaque situation fait l'objet d'une alerte en temps réel par le service médical auprès de M.BENOIST (Responsable du service chauffage). Mme le Dr LEPETIT indique qu'elle doute que le problème de chauffage du hall du muséum ait été soumis au CHS sans que les services techniques compétents aient été saisis en amont.

Mme le Dr LEPETIT indique que le service médical a saisi en automne 2009 la Direction de l'Education pour le problème de sanitaire à l'école Gutenberg, et que la demande d'un évier à l'école Jolibois existe depuis 2 ans.

Mme le Dr LEPETIT explique que si les demandes parviennent au CHS, c'est parce qu'elles ne sont pas traitées pour diverses raisons.

Mme SAUVEGRAIN rappelle que la mise en place d'un nouvel organigramme à la Direction du Patrimoine en 2009 est un élément d'explication. Elle souligne l'important travail de M.BARBERON pour constituer les nouvelles équipes et traiter les demandes du terrain avec la nouvelle configuration dans le même temps.

M.BOULANT précise que l'agent de secteur de l'école Ducerceau n'est plus le même.

Mme ARREDONDO répond que le travail de l'agent de secteur n'est pas remis en cause.

M.BARBERON remarque qu'il n'y a pas toujours de solutions techniques.

M.MOREAU soumet une nouvelle question relative aux nouveaux gilets par balle des policiers municipaux. Il indique que ces gilets sont conçus pour être portés par-dessus les vêtements, or, il est demandé aux agents de les porter en-dessous des tenues pour atténuer l'image de répression

liée à ces équipements. M.MOREAU indique que le port du gilet sous les vêtements est très inconfortable et parfois douloureux selon l'utilisation. M.MOREAU indique que les gilets sont de moins en moins portés.

Mme SAUVEGRAIN répond que cette question va être étudiée rapidement.

M.SAGHAAR évoque le problème de médium au musée des Beaux Arts, il demande si un calendrier est prévu pour l'abandon de l'utilisation de ce matériau et son remplacement. Il rappelle que des agents présentent des symptômes de maladie professionnelle liée au médium.

M.SAGHAAR souhaite qu'une liste de référents techniques par service soit communiquée aux organisations syndicales pour les problèmes soulevés dans les questions diverses. Le suivi des questions « parasites » est limité, ce qui explique que ces questions soient posées en CHS.

Mme SAUVEGRAIN indique qu'elle ne partage pas l'avis de M.SAGHAAR sur la proposition d'une liste de référents, au motif que cela risque d'encombrer le système. Elle indique néanmoins que les questions pratiques qui posent problème aux agents peuvent être soumises à l'ingénieur hygiène et sécurité pour qu'un suivi soit effectué et que par le biais de son positionnement dans l'organisation et de visites de terrain, les choses aboutissent.

M.BARBERON précise que les circuits de communication sont actuellement perturbés, à partir de septembre, un logiciel de traçabilité des demandes va être déployé, un suivi au jour le jour de chaque demande pourra être effectué et les oublis seront ainsi limités.

M.SAGHAAR indique qu'il y a nécessité de régler le fonctionnement du CHS avant de travailler sur le Règlement Intérieur.

Mme SAUVEGRAIN rappelle que le groupe de travail Document Unique va permettre de créer des liens entre les questions diverses et leur traitement dans les plans d'actions du Document Unique.

M.HUGUENIN explique que dans une collectivité de 2800 agents, le CHS doit avoir pour mission de faire évoluer les conditions d'hygiène et de sécurité de manière globale et pérenne, notamment par le biais des quatre groupes de travail qui vont être créés en septembre et qui constituent la priorité. Le traitement des questions diverses doit être intégré au Document Unique et rentrer dans une gestion quotidienne de l'hygiène et de la sécurité.

Mme le Dr LEPETIT revient sur la problématique du médium au Musée des Beaux Arts et précise la manière dont celui-ci est utilisé au musée. Le médium est un agglomérat de poussières de bois et de colles composées de solvants et de catalyseurs. Elle indique que le médium est dangereux pour la santé, les poussières de bois étant cancérigènes au même titre que le formaldéhyde.

Les poussières de bois sont dégagées lors du montage des expositions, les agents exposés sont ceux qui installent les expositions et également les agents de surveillance. Mme le Dr LEPETIT rappelle que le remplacement du médium est soumis aux moyens qui seront donnés à la responsable du musée et indique que celle-ci ignore si elle aura les moyens suffisants. Mme le Dr LEPETIT indique que le musée n'a plus de menuisier, donc plus d'accès à la menuiserie (ventilée) et que par conséquent le médium est travaillé directement sur place.

Mme SAUVEGRAIN répond que la situation va être réglée de manière simple, par la suppression du médium. Cette mesure débutera dès la prochaine exposition.

#### **IV. RAPPORT D'ACTIVITE 2009 DU MEDECIN DU TRAVAIL**

Mme SAUVEGRAIN précise que ce point était à l'ordre du jour du CHS du 10 juin 2010.

Mme SAUVEGRAIN rappelle qu'un long débat avait eu lieu le 10 juin concernant la non présentation du rapport du médecin. Elle indique que le médecin du travail a choisi de maintenir sa position.

Mme SAUVEGRAIN précise que le débat n'a plus lieu d'être, le CHS n'ayant pas pour mission de régler des problèmes d'obéissance à la hiérarchie, mais l'amélioration des conditions de travail des agents.

Mme SAUVEGRAIN rappelle que le rapport du médecin n'est réglementairement pas soumis à un vote et propose aux membres du CHS d'en prendre acte.

M.SAGHAAR confirme que le rapport ne fait pas l'objet d'un vote au regard des textes réglementaires.

M.SAGHAAR précise que si le rapport avait été présenté, la CFDT n'aurait pas participé au débat. Il souhaite néanmoins qu'une réunion au sujet de ce rapport soit organisée entre l'élue, le cabinet médical et un représentant par syndicat pour sortir de la situation actuelle

Mme SAUVEGRAIN précise qu'il s'agit de prendre acte du rapport tel qu'il a été communiqué dans les dossiers du CHS. Elle n'accèdera pas à la demande de M.SAGHAAR pour une réunion sur le rapport médical, estimant qu'il s'agit d'un problème d'obéissance hiérarchique.

Mme SAUVEGRAIN souligne sa volonté que chacun trouve sa place dans le CHS et dans la démarche hygiène et sécurité.

Mme le Dr LEPETIT souhaite porter des éléments complémentaires à la connaissance des syndicats.

Mme SAUVEGRAIN, précise que le Dr LEPETIT peut utiliser tous les moyens de communication qu'elle souhaite pour porter des éléments complémentaires à la connaissance des syndicats, hors du CHS.

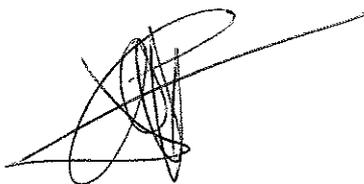
Mme le Dr LEPETIT souhaite malgré tout communiquer un texte législatif.

Mme SAUVEGRAIN s'y oppose et indique qu'en tant que Présidente du CHS, elle en maîtrise l'ordre du jour et l'attribution de la parole. Elle indique qu'elle n'a pas pour habitude dans les 3 instances paritaires qu'elle préside, de ne pas laisser s'exprimer les personnes, mais elle estime qu'il y a un lieu et un temps pour tout, que le CHS n'est ni un lieu de polémique ni de tribune et qu'à ce titre elle ne donnera pas la parole au Dr LEPETIT. Elle précise que, pour elle en tant qu'Adjoint au Maire, les débats au CHS ne doivent avoir pour objet que la sécurité des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Mme SAUVEGRAIN remercie les membres du CHS pour leur participation et lève la séance à 11h30.

Le secrétaire de séance

Bruno SAGHAAR



La Présidente du CHS

Muriel SAUVEGRAIN

